

# Procès-verbal

## Cinquantième assemblée générale annuelle de DanseSport Québec Inc.

Dimanche le 13 juin 2021, à 13 h 03

Réunion via la plateforme  
Zoom

DanseSport Québec Inc.

DanseSport Québec Inc.

## PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 13 juin 2021

Liste des membres en règle présents :

Benjamin	Daniel	Michaud	Diane
Bergeron	Julie	Murray	Suzanne
Bourguignon	Sylvie	Rioux	Michel
Bourov	Stephanie	Sigalos	Peter
Burns	Susan	Thibaudeau	Sarah-Maude
Lagacé	Marjolaine	Tsemko	Victor
Leclerc	Richard	Westlake	Rae
Letendre	Sylvie	Zaharia	Daniel
Michaud	Denis		

Liste des invités : M<sup>c</sup> Roland Grand'Maison

### 1. Ouverture de l'assemblée

Marjolaine Lagacé ouvre l'assemblée à 13 h 03

### 2. Élection d'un président et d'une secrétaire d'assemblée

Sur proposition de Sylvie Letendre, appuyée par Sylvie Bourguignon, il est résolu à l'unanimité que M<sup>c</sup> Roland Grand'Maison agisse à titre de président d'assemblée et sur proposition de Sylvie Letendre, appuyée par Sylvie Bourguignon et résolu à l'unanimité que M<sup>me</sup> Susan Burns agisse à titre de secrétaire d'assemblée.

### 3. Constatation de la régularité de l'assemblée

Le président d'assemblée affirme que l'avis de convocation ainsi que les documents pertinents ont été envoyés dans le délai d'au moins 15 jours indiqué aux règlements généraux, article 2.2.3.b.

### 4. Quorum et droit de présence

Le président d'assemblée confirme que, selon les règlements généraux, le nombre de membres est conforme.

### 5. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Rae Westlake et appuyée par Daniel Benjamin, l'ordre du jour avec les ajouts suivants est adopté à l'unanimité par l'assemblée.

Au Point 15 – Autres affaires

- Adhésion des membres
- Guide d'initiation à la danse sportive (PRIMO) – Internationale
- Remerciements à Denis Michaud

## **6. Lecture et adoption du procès-verbal de la quarante-neuvième assemblée générale annuelle du 14 juin 2020 – Suivis et réponses**

Sur proposition de Michel Rioux, appuyée par Denis Michaud et adoptée à l'unanimité, les membres renoncent à la lecture du dernier procès-verbal, car les membres l'ont reçu.

Sur proposition de Sylvie Letendre et appuyée par Susan Burns, le procès-verbal est adopté à l'unanimité par l'assemblée.

## **7. Rapport du président et du Conseil d'administration (ci-après « CA »)**

M<sup>me</sup> Marjolaine Lagacé débute son discours en remerciant les membres qui ont pris le temps de se joindre à nous. Elle ajoute ses remerciements aux membres du CA (Susan Burns, Rae Westlake, Denis Michaud, Peter Sigalos, et Sylvie Letendre) pour leur travail et support tout au long de cette année. Nous avons eu une année très différente des autres à cause de la COVID-19. Elle souligne le travail accompli encore une fois cette année par tous nos bénévoles qui ont travaillé avec nous sur divers projets. (Voir liste des bénévoles ainsi que la liste des personnes qui ont travaillé sur la mise à jour du curriculum d'AOD et le Modèle de développement de l'excellence – présentation PowerPoint page 11.). Sans l'aide de nos bénévoles, nous n'aurions pas réussi les projets et objectifs de cette année qui, malgré le fait de ne pas avoir de compétitions, ont demandé un travail énorme. Le travail sur le modèle de développement a demandé l'ajout à l'équipe d'experts des autres disciplines de danse.

Elle continue en informant les membres que l'adhésion 2019-2020 a été prolongée au 31 août 2021 pour la majorité des membres. Nous avons eu des membres du niveau scolaire à Twin Oaks, car les cours ont pu avoir lieu en bulle-classe avec Sarah-Maude Thibaudeau qui étaient l'instructeur. Le programme scolaire est le seul qui a pu continuer au cours de l'année. Nous avons maintenant une nouvelle catégorie de membre « Organisme producteur d'évènement de danse » et « Hit the Floor » est devenue membre avec nous cette année. Maintenant tout organisme qui veut obtenir des subventions pour un évènement grand public sportif doit être membre d'une fédération sportive.

M<sup>me</sup> Lagacé explique qu'il n'a pas eu de changement dans la structure de la danse et les affiliations avec DSQ (voir présentations pages 13 et 14). Elle ajoute que la composition de Canada DanceSport (voir présentation page 15) n'a pas changé sauf Alberta qui a eu un changement de présidence cette année.

Nos deux compétitions ont été annulées cette année à cause de Covid et la compétition « Hit the floor » à Gatineau qui avait été sanctionnée a été reporter pour cet été. Le 20 septembre 2020, nous avons eu « Le Canadien ouvert, Le Test ultime » qui a permis aux danseurs d'être évalués virtuellement par des professionnels de grande renommés à travers le monde que Tatiana Veselkina a sollicité, fut aussi une activité de financement sous le programme Placements Sports et Loisirs du ministère de l'Éducation du Québec. Nous avons eu 19 couples participants et avons réussi à ramasser 1 005 \$ en dons, car une portion des frais d'inscription était qualifiée de don. En ajoutant l'appariement de 290 %, cela nous a apporté 2 915 \$ pour un total de 3 920 \$. Ce fut une belle expérience pour tous.

Au cours de l'année nous avons eu un total de 1 605\$ en dons plus 4 654.50 \$ en appariement pour un total de 6 259.50\$. De ce montant 20 % (1 252 \$) vont au fonds de dotation qui est remis au fonds du Grand Montréal. Présentement nous avons accumulé dans ce fond un montant de 14 251 \$. Nous pourrions commencer à retirer

de l'argent à compter de 2027. Dans notre fonds de réserve Placement Sports nous avons ajouté un montant de 5 008 \$ pour un total de 10 202 \$.

En ce qui concerne le projet d'AOD, nous n'avons pas eu d'activités parascolaires ou portes ouvertes. Comme déjà mentionné, seulement le scolaire à l'école Twin Oaks a continué et il y a eu 158 enfants qui y ont participé cette année. Twin Oaks a déjà envoyé un dépôt pour continuer ce programme en septembre. L'école et les enfants ont beaucoup apprécié l'enseignement et la disponibilité de Sarah-Maude Thibaudeau.

Il y a aussi eu des activités avec Sports Laval (présentation page 21). Il y avait plusieurs activités organisées pour septembre et octobre, mais dès le début octobre plusieurs ont dû être annulées à cause des mesures sanitaires mises en place. Les activités ont recommencé en février, mais en virtuelle. Sarah-Maude Thibaudeau et Julie Bergeron ont enseigné mais ce n'était pas l'idéale, surtout que les élèves en secondaire étaient à la maison. Souvent les participants n'ouvraient pas leur écran et n'étaient pas vraiment intéressés. Ce qui a bien fonctionné cependant était les activités organisées durant les heures de classe où 505 élèves ont participé au cours d'une journée. Les stages ont surtout eu lieu en virtuel, mais il y en a eu aussi en présentiel depuis le mois d'avril. En tout 732 enfants ont participé aux ateliers organisés par Sport Laval. Denis Michaud ajoute que la Ville de Québec a démontré un intérêt de faire la même chose que Sports Laval. M<sup>me</sup> Lagacé dit que nous pourrions développer le même type d'activité avec les villes où nous avons des entraîneurs,

#### Projets 2019-2020 (Présentation page 22)

- Le Modèle de développement de l'excellence nous a gardés très occupés cette année. Le document a été terminé en janvier, car il y a eu plusieurs petites modifications qui a dû être fait avant d'avoir l'approbation du Ministère. C'est un document qui sera évolutif avec les années surtout pour les autres disciplines, car il y a encore du travail à faire pour rencontrer les normes parfaites du Ministère, mais ils l'ont approuvé tel quel. Il y a eu plusieurs rencontres avec les responsables des autres disciplines telles que les performances en arts et les danses de rue ainsi qu'avec le ministère de l'Éducation. L'écriture du document a pris énormément de temps et étant donné que nos activités ont été réduites à cause de COVID, nous avons pu consacrer ce temps à ce document qui est très important pour nos membres. Ce document va nous permettre éventuellement d'avoir du Sport-Études et de pouvoir identifier des athlètes (Espoir, Relève, Élite et Excellence). De plus, les athlètes pourront avoir accès aux bourses et du financement, avoir accès aux établissements tels que le l'Institut National du sport quand un membre est au niveau excellence et à d'autres organisations auxquels un membre a droit lorsqu'il est identifié. En mars nous avons fait une demande pour l'identification d'athlètes pour l'international et les danses de rue (breaking). En danse en international, c'était plus facile de remplir la demande, car on est très structuré au niveau des statistiques de nos compétitions régionale, nationale et internationale, mais les performances en arts et le breaking ne sont pas structurés de cette façon et cette année nous allons travailler avec eux pour structurer leur système de compilation des résultats. Le Ministère pousse beaucoup, car le breaking vont aux Olympiques en 2024. Nous n'avons pas reçu de réponse jusqu'à présent au sujet de notre demande. Si on n'est pas autorisée, on va regarder d'autres options pour aider les danseurs, mais elle croit que nous serons autorisés.
- Due aussi à COVID nous avons travaillé sur le Guide de relance progressive de la danse sportive au Québec. Le guide a été mis à jour au cours de l'année et nous avons mis l'information sur Facebook, notre site internet et envoyé par courriels aux membres. Nous avons eu plusieurs rencontres avec la Direction du sport, du loisir et de l'activité physique, la ministre Charest et **SPORTSQUÉBEC** concernant les normes de reprise des activités sportives de façon sécuritaire selon les recommandations de la santé publique du Québec.

- Va donc jouer – la relance. Nous avons fait partie d'une vidéo promotionnelle pour la danse. C'était vraiment intéressant et M<sup>me</sup> Lagacé remercie Daniel Zaharia et Stephanie Bourov pour leur participation à la campagne. On peut les voir dans la vidéo.
- Mon sport ma santé – Une autre campagne qui a été créée pour démontrer comment le sport est important en situation de COVID. Il y a eu quatre vidéos; Daniel Zaharia et Stephanie Bourov en international, Team White - Alexandre et Katherine Leblanc pour les danses de rue chorégraphie commerciale, Victor Sono pour le breaking et Alexis Simonot de l'Académie de ballet métropolitain pour les Performances en arts. M<sup>me</sup> Lagacé remercie Peter Sigalos d'avoir fait le montage des vidéos. L'accès aux vidéos est disponible via le compte DSQ Facebook et ils seront bientôt accessibles sur notre site web.
- Nous avons fait la révision des règlements généraux et la mise à jour du site web pour inclure les autres disciplines en danse qui sont reconnues par le WDSF.
- PSFSQ (Programme de soutien aux fédérations sportives québécoises)  
Nous avons fait la demande en 2019, car nous avons perdu cette subvention trois ans auparavant. En octobre 2020 nous avons reçu une lettre de M<sup>me</sup> Charest, la ministre, qui nous accorde ce soutien d'un montant de 25 000 \$ par année pour les trois prochaines années. En juin 2020 nous avons fait une demande pour le fond d'urgence relatif à la Covid-19 du ministre du Patrimoine Canada et nous avons reçu un montant de 6 000 \$. En février 2021, nous avons reçu un montant de 15 000 \$ d'urgence pour la Relance du sport dans le cadre de la pandémie. Ces argents doivent être dépensés selon les normes du gouvernement. Ce qu'on n'a pas dépensé cette année a été transféré pour 2021-2022.
- Lorsqu'on reçoit des subventions telles que mentionnées ci-haut, nous devons adhérer à certaines politiques. Une de ces politiques, qui a été mise en place le 1<sup>er</sup> février, est la Politique, règles et procédures en matière de protection de l'intégrité. Toutes les fédérations sportives, ainsi que leurs membres, doivent adhérer à cette politique. Les formulaires d'adhésion de cette année vont inclure spécifiquement la référence à cette politique qui a été mise sur notre site internet. Il y a un service indépendant qui va traiter les plaintes des membres des fédérations sportives, si jamais quelqu'un qui veut porter plainte, mais ne veut pas passer par leur fédération pour faire la plainte. Chaque fédération a un lien différent et via ce lien les membres ont accès à ce service indépendant. Même si les gens ne font pas partie d'une fédération, leur plainte va être transférée aux organismes mandatés pour traiter ce type de plainte. C'est Sylvie Letendre qui est responsable de ce dossier pour DSQ et elle et M<sup>me</sup> Lagacé ont des formations de sensibilisation sur cette politique.
- Le breaking sera un sport présenté aux Olympiques en 2024. Il y aura 16 B boys et 16-B girls à travers le monde qui seront sélectionnés. Le WDSF travaille sur la méthode de sélection qui sera dévoilée à l'automne. Au niveau canadien il s'est formé Breaking Canada. Canada DanceSport est maintenant reconnu par Sports Canada. Au Québec, nous sommes en contact avec les gens du breaking et on va établir avec eux qu'est-ce qui va déterminer les championnats provinciaux et canadiens pour pouvoir être sélectionné et aller aux championnats du monde, etc. Nous allons discuter avec eux comment ils veulent fonctionner. Est-ce qu'ils veulent se joindre à nous dans nos compétitions, par exemple, pour le Canadien fermé on peut ajouter une journée à nos compétitions pour les breakers. Nous pourrions aussi avoir des compétitions pour la danse sportive, Performances en arts. Toutes personnes qui voudraient se qualifier pour aller aux Olympiques doivent faire partie d'une fédération sportive de danse qui est DSQ. Il y a une question de Michel Rioux concernant les Olympiques à savoir pourquoi l'international n'est pas aux Olympiques. M<sup>me</sup> Lagacé peut demander pourquoi le Comité olympique international a refusé la danse internationale aux Olympiques, car c'est eux qui décident les sports qui feront partie des jeux. Elle dit qu'il semble que c'est les sports populaires auprès des jeunes tels que le skateboard et le breaking qui ont été accepté par le comité olympique dernièrement.

## **8. Dépôt des états financiers et rapport du vérificateur pour l'année 2020-2021**

(Présentation page 28 à 34)

M<sup>me</sup> Lagacé informe les membres que nous avons un surplus de 203 \$ cette année. La majorité de nos activités ont été annulé due à la pandémie et par conséquent, nos dépenses ont été réduites. Les revenus que nous avons sont les entrées d'argent du gouvernement plus le scolaire qui inclut le membership pour les jeunes, mais avec cet argent on paye l'instructeur. En regardant le bilan, nous avons à l'actif net affecté au Fond de réserve – **SPORTSQUÉBEC** 366 \$, au Fond de réserve – Placements Sports et Loisirs 10 202 \$ et au Programme de soutien aux fédérations sportives québécoises, un montant de 36 000 \$. Nous n'avons pas dépensé le montant de 36 000 \$, alors il a été transféré dans un fond affecté pour l'année prochaine. Nous avons un montant de 77 124 \$ en actifs pour l'année prochaine. À ce montant on ajoute le dépôt d'argent de Twin Oaks. Si on n'avait pas eu l'aide du gouvernement, il aurait été très difficile de pas engendré de déficit pour 2020-2021. Dans le Fonds du grand Montréal, nous sommes rendus à un montant de 14 251 \$ et à partir de 2027, nous allons commencer à recevoir cet argent. On peut le considérer comme un placement car on reçoit des intérêts sur ce montant.

En regardant la section des dépenses, les dépenses de compétitions de 333 \$ réfèrent à l'impression des affiches et billets qui ont été faits d'avance pour le CCO avant qu'on sache qu'il fallait annuler l'évènement.

Dans le projet AOD, nous avons eu un revenu de 15 120 \$ pour le scolaire et un petit montant de subvention du ministère. Dans le divers, ce sont des montants de nos activités avec Sports Laval. Le montant de 15 212 \$ aux États financiers aurait dû apparaître au compte scolaire et non pas parascolaire. Les autres dépenses de 931 \$ sont pour payer les instructeurs lors des activités telles qu'avec Sports Laval qui payent pour ces activités.

## **9. Nomination du vérificateur pour l'année 2021-2022**

En ce moment nous n'avons pas de nom pour un vérificateur pour l'année 2021-2022, car nous sommes à la recherche d'un comptable pour produire une mission d'examens, étant donné que nous recevons des subventions de plus de 25 000 \$. C'est une exigence du ministère. Nous avons reçu des offres de service que le CA doit étudier. Le coût pour une mission d'examen est beaucoup plus élevé qu'un avis au lecteur.

Sur proposition de Daniel Benjamin, appuyée par Sylvie Bourguignon, il est résolu à l'unanimité que pour l'année 2021-2022, les membres confient au CA le choix du vérificateur.

## **10. Modifications aux règlements généraux**

Lors du conseil d'administration du 22 mai 2021, des changements aux règlements généraux ont été soumis et approuvés par le conseil et maintenant doivent être approuvés par l'assemblée. M<sup>me</sup> Lagacé mentionne qu'il y a beaucoup de changements qui ont été faits. Un peu de ménage sur la manière d'écrire certains éléments et il y a d'autres changements aux règlements qui sont majeurs. Elle ajoute que le Regroupement des loisirs a envoyé un document intitulé le Code de gouvernance à toutes les fédérations sportives pour les aider à structurer leurs règlements généraux. Plusieurs changements ont été fait pour être en accord avec le Code de gouvernance. Maître Grand-Maison explique que les membres doivent ratifier les changements qui ont été adoptés par le CA. Il ajoute que les membres doivent discuter s'ils veulent ratifier les changements article par article ou de façon globale à la fin de l'élaboration des modifications.

Aux 2.1.2 et 2.1.4 sont des modifications plus administratives pour rendre le fonctionnement plus simple.

### 2.1.2 Pouvoirs

L'assemblée générale exerce les pouvoirs suivants :

- A- Élit les membres du conseil d'administration;
- B- Ratifie les amendements aux règlements généraux;
- C- Reçoit tous les documents financiers utiles au bon fonctionnement de l'Association et nomme le vérificateur pour l'année en cours;
- ~~D — Ratifie le montant de la cotisation annuelle;~~
- D- Discute de toutes questions en relation avec les buts de ladite Association.

### 2.1.4 Fonctionnement

- A- Chaque membre en règle, âgé d'au moins dix-huit (18) ans, a un droit de vote selon l'article 2.5 qu'il doit exercer personnellement;
- B- Les membres en règle présents et votants, dûment convoqués, forment quorum;
- ~~C — Pour l'adoption de changements aux règlements généraux, une majorité des deux tiers (2/3) des membres en règle présents et votants est nécessaire pour la ratification d'un nouveau règlement amendé ou abrogé par le conseil d'administration sur toutes les questions où la loi l'exige. La majorité simple est requise sur toutes les questions où la loi n'en exige pas d'avantage.~~
- C- La majorité simple est requise sur toutes les questions où la loi n'en exige pas d'avantage.

Au 2.2.1 Composition du CA, le chiffre écrit en lettre n'était pas bon. Il y a sept (7) membres sur le conseil. Les quatre postes (Président, Vice-président, Secrétaire et Trésorier) sont élus par les administrateurs. Les trois postes de directeurs restants sont énumérés en détail expliquant comment ils sont élus au CA. Le mandat des directeurs est aussi plus en détail.

## 2.2 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

### 2.2.1 Composition

Le conseil d'administration est composé de ~~sept neuf~~ (7) membres en règle (directeurs), incluant le président. Les officiers selon l'article 2.3 (Président, Vice-Président, Secrétaire et Trésorier) sont élus par les administrateurs.

Trois (3) postes de directeurs sont les suivants :

- Représentant des athlètes amateurs et des entraîneurs de danse internationale; il est élu par et parmi les membres ayant un statut amateur et entraîneur de danse internationale;
- Représentant des athlètes et entraîneurs des danses de rue; il est élu par et parmi les membres ayant un statut d'athlète et entraîneurs de danse de rue;
- Représentant des athlètes et entraîneurs des danses de performances en art; il est élu par et parmi les membres ayant un statut d'athlète et entraîneurs de performance en art;

Les membres du conseil d'administration sont élus pour deux (2) ans, selon un principe d'alternance : le président, le trésorier les directeurs danse de rue et performance en art les années impaires; le vice-président, secrétaire et le directeur danse internationale les années paires.

Le président et le vice-président peut être réélu pour un maximum de 5 mandats, soit pour un maximum de 10 ans consécutifs.

Au 2.2.2 les modifications sont aussi administratives pour être en accord avec le Code de gouvernance.

## 2.2.2 Pouvoirs

Le conseil d'administration exerce les pouvoirs suivants :

A- Adopte et gère les budgets à l'assemblée générale;

B- Fixe l'utilisation des fonds non prévus au budget;

~~C- Se nomme, par le biais d'élection au sein du CA, les différents rôles d'officiers, tel que défini au point 2.3.1, parmi le groupe d'administrateurs élu par l'assemblée générale.~~

C- Le conseil d'administration a le pouvoir de former des comités à qui certains pouvoirs peuvent être délégués, toujours en conformité avec les règlements de fonctionnement du conseil d'administration.

D- Requiert ou accepte toute donation ou subside de tout organisme susceptible de lui venir en aide;

E- Élabore le budget pour l'année suivante;

F- Crée ou utilise des services afin de promouvoir la danse sportive;

G- Établit la politique à suivre dans ses relations vis-à-vis les organismes extérieurs;

H- Édicte et adopte tous les règlements nécessaires à l'administration de l'Association et à la création de la structure des différents services qu'il mettra sur pied;

I- Présente à l'assemblée générale, pour ratification, tout amendement aux règlements;

J- Convoque la tenue d'une assemblée générale extraordinaire, lorsque requis;

K- Peut nommer un président ou tout autre administrateur, pour terminer le mandat d'un président ou d'un administrateur démissionnaire ou dans l'impossibilité de terminer son mandat;

~~L- Décide de l'expulsion, de la suspension et de la réintégration de membres en règle, selon les règlements établis;~~

L- Approuve, adopte, édicte, modifie, selon les besoins, des règlements régissant la tenue de compétitions de danse sportive ainsi que le statut des membres en règle;

M- Aucun membre du conseil d'administration ne peut engager ni traiter personnellement, au nom de l'Association, sans mandat exprès de l'Association;

N- Détermine le montant de la cotisation des membres, qui devra être ratifié par l'assemblée générale.

Au 2.2.4 la modification est pour s'assurer du quorum.

## 2.2.4 Fonctionnement

A- En principe, le conseil d'administration tient ses réunions à huis clos. Le contenu des délibérations est consigné aux procès-verbaux officiels;

B- Les décisions y sont prises à majorité simple, moitié plus un;

C- Le quorum est formé de la moitié plus un des administrateurs prévus aux présents règlements généraux-élus;

## 2.3. LES OFFICIERS

Dans cette section il y a des changements majeurs, car nous avons d'autres types de postes pour les représentants des autres disciplines, les entraîneurs, etc.

Au 2.3.1 modification due aux nouveaux types de membres qui ont été ajoutés et pour le président pour assurer un expérience pertinent au poste.



Au 2.3.2 à 2.3.5 pour les rôles du Président, Vice-président, Secrétaire, Trésorier ou Secrétaire-trésorier des détails sur les tâches de chaque poste ont été ajoutés.

## 2.3 LES OFFICIERS

### 2.3.1 Composition

Quatre (4) membres du conseil d'administration portent les titres suivants :

- Président
- Vice-président
- Secrétaire
- Trésorier ou Secrétaire-trésorier

Il est possible que le poste de Secrétaire et de Trésorier soit détenu par la même personne, advenant le cas où seulement trois (3) administrateurs occupent les postes d'officiers.

Ces postes sont tenus seulement par un membre athlètes avec statut amateur et non compétiteurs.

Pour détenir le poste de président, la personne doit avoir été administrateurs depuis au moins un an sur le conseil.

### 2.3.2 Rôle du Président

~~Le président est nécessairement choisi par et parmi les membres du conseil d'administration. Son rôle consiste principalement à représenter les intérêts de l'association dans la communauté, diriger les rencontres du conseil d'administration et représenter Danse Sport Québec en siégeant sur le conseil d'administration de la CDS.~~

- A- Il préside les assemblées des membres et du conseil d'administration ;
- B- Il est l'un des signataires des chèques et autres effets de commerce de la personne morale ;
- C- Il publie chaque année, le rapport d'activités et d'avancement de l'organisme dans lequel il aborde les perspectives de développement, les enjeux et les défis de la prochaine année ainsi que les réussites et les défis de la dernière année.

- D- Le rapport d'activités contient les éléments suivants :
  1. Un rapport d'assiduité des membres du conseil d'administration ;
  2. Un sommaire du rapport financier ;
  3. De l'information concernant la gouvernance et la réalisation des activités.
- E- Il s'assure que les tâches et fonctions dévolues aux dirigeants, administrateurs, employés et préposés de la personne morale soient correctement effectuées ;
- F- Il s'assure que chacun des administrateurs et des administratrices reçoit une copie des lettres patentes, des règlements généraux et des politiques en vigueur au sein de la personne morale ;
- G- Il s'assure que chacun des administrateurs adhère au la Politique de conflits d'intérêt régissant les administrateurs et au Code d'éthique des administratrices et administrateurs et qu'ils s'engagent solennellement à s'y conformer ;
- H- Il exerce toutes les autres tâches et fonctions qui peuvent lui être confiées par le conseil d'administration, notamment représenter Danse Sport Québec en siégeant sur le conseil d'administration de la CDS.

### 2.3.3 Rôle du Vice-président

~~Le vice-président est nécessairement choisi par et parmi les membres du conseil d'administration. Son rôle consiste principalement à travailler en étroite collaboration avec le président; remplacer ce dernier avec les mêmes pouvoirs, lorsque celui-ci est dans l'impossibilité de s'occuper de ses fonctions et représenter Danse Sport Québec.~~

- A- Il remplace le président lorsque ce dernier est incapable d'agir ;
- B- Il exerce toutes les autres tâches et fonctions qui peuvent lui être confiées par le conseil d'administration.

### 2.3.4 Rôle du Secrétaire

~~Le secrétaire est nécessairement choisi par et parmi les membres du conseil d'administration. Son rôle consiste principalement à convoquer l'assemblée générale, tel que stipulé au point 2.1.3, s'assurer que les comptes rendus des réunions officielles sont écrits et archivés de façon sécuritaire et s'occupe des aspects légaux et administratifs de l'association.~~

- A- Il assure le suivi de la correspondance de la personne morale ;
- B- Il a la charge du secrétariat et des registres de la personne morale ;
- C- Il s'assure annuellement de la conservation des livres et des registres ;
- D- Il prépare, en collaboration avec le président, les avis de convocation et les ordres du jour des assemblées de la personne morale ;

- E- Il dresse les procès-verbaux des assemblées de la personne morale et s'assure qu'ils sont archivés de façon sécuritaire;
- F- Il s'assure que chacun des administrateurs et des administratrices signe une copie du formulaire de déclaration des administrateurs sur la politique de conflits d'intérêt régissant les administrateurs;
- G- Il exerce toutes les autres tâches et fonctions qui peuvent lui être confiées par le conseil d'administration;
- H- Il s'assure aussi de la qualité de la langue dans les documents soumis par le CA aux différentes instances;
- I- Il exécute toutes les autres fonctions qui lui sont attribuées par les règlements ou le conseil d'administration.

### 2.3.5 Rôle du trésorier

~~Le trésorier est nécessairement choisi par et parmi les membres du conseil d'administration. Son rôle consiste principalement à comptabiliser les revenus et dépenses de l'association.~~

- A- Il est le responsable de la gestion financière de la personne morale ;
- B- Il s'assure de la bonne tenue des livres comptables de la personne morale;
- C- Il prépare, à la fin de chaque année financière, le rapport financier de la personne morale ;
- D- Il s'assure que la déclaration annuelle au REQ a été déposée dans les délais prescrits et en fait rapport au conseil d'administration ;
- E- Il exécute toutes les autres fonctions qui lui sont attribuées par les règlements ou le conseil d'administration.

Au 2.3.6 nous avons ajouté qu'au moins pour les prochaines années, qu'il ait au moins un des deux représentants sur le conseil d'administration de Canada DanseSport soit de la discipline internationale. Étant donné que présentement le président est en international, ça peut être un représentant d'une autre discipline qui peut être le deuxième représentant sur le conseil.

### 2.3.6 Représentants sur le conseil d'administration de Danse Sport Canada

- A- Le Président et un des administrateurs siégeant sur le conseil d'administration de Danses Sport Québec.
- B- Le conseil d'administration doit nommer un deuxième administrateur, afin qu'il représente le Québec et les intérêts de Danse sport Québec au sein du conseil d'administration de Danse Sport Canada.
- C- Un des deux représentants doit représenter la discipline internationale.

## 2.5 MEMBRES

Au 2.5.1 et 2.5.2 Présentement le Québec couvre les maritimes, car ils n'ont pas d'association régionale. Il fallait l'ajouter, car nous n'avons pas cette section pour les membres de l'extérieur dans nos règlements. Aussi, les droits des membres athlètes avec statut amateur doivent maintenant avoir leur nom mis en nomination pour être sur le CA *selon leur collègue électoral*. (L'explication de cette modification sera expliquée plus loin dans les modifications.)

## 2.5 MEMBRES

### 2.5.1 Membres athlètes avec statut amateur

Un athlète qui danse de façon compétitive selon la définition à l'article 3.1 et qui est en règle selon l'article 2.1.5. [Peut comprendre des membres provenant de l'extérieur du Québec.](#)

**Les membres athlètes avec statut amateur ont le droit :**

De compétitionner dans les événements reconnus par DSQ, CDS et le WDSF, selon l'article 3.5;  
 Pour participer à des compétitions WDSF, le membre doit aussi obtenir sa carte WDSF;  
 De recevoir la convocation à l'assemblée générale;  
 De proposer des points à discuter lors de l'assemblée générale ou en tout temps au cours de l'année;  
 D'avoir leur nom mis en nomination pour être sur le conseil d'administration [selon leur collège électoral](#); ;  
 De voter lors de l'assemblée générales, selon l'article 2.1.4

### 2.5.2 Membres non compétiteurs

Personnes qui ne compétitionnent pas mais qui souscrivent aux buts et objectifs de la Fédération. Le membre non compétiteur doit être en règle, selon l'article 2.1.5. [Peut comprendre des membres provenant de l'extérieur du Québec.](#)

**Les membres non compétiteurs ont le droit :**

De participer aux activités de la Fédération;  
 De recevoir la convocation à l'assemblée générale;  
 De proposer des points à discuter lors de l'assemblée générale ou en tout temps au cours de l'année;  
 D'avoir leur nom mis en nomination pour être sur le conseil d'administration [leur collège électoral](#);  
 De voter lors de l'assemblée annuelle, selon l'article 2.1.4.

Au 2.5.3 nous avons combiné les membres parascolaires et scolaires ensemble, car les critères sont identiques.

### 2.5.3 Membres parascolaires et scolaires

Personnes qui font partie du programme « Alors...ON DANSE ? » dans les écoles primaires et secondaires du Québec.

**Les membres parascolaires et scolaires :**

Ont le droit de participer aux activités de la Fédération;  
 N'ont pas le droit de vote selon l'article 2.1.4.

### 2.5.4 Membres scolaires

~~Personnes qui font partie du programme « Alors...ON DANSE ? » dans les écoles primaires et secondaires du Québec. Ce programme fait partie intégrante du curriculum des écoles.~~

~~**Les membres scolaires :**~~

~~Ont le droit de participer aux activités de la Fédération;  
 N'ont pas le droit de vote, selon l'article 2.1.4.~~

Au 2.5.4 Nous avons ajouté les membres à l'extérieure du Québec et maintenant les instructeurs et/ou entraîneurs ont le droit de vote lors de l'assemblée annuelle et peuvent avoir leur nom mis en nomination pour être sur le CA selon leur collège électoral. Cependant ceux qui occupent des fonctions de juge ne peuvent être sur le CA. Selon leur collège électoral veux dire un instructeur en international, un instructeur en danses de rue et un instructeur en Performance en arts.

Seulement ceux qui occupent des fonctions de juge ne peuvent pas être sur le CA. Les membres du CA considéraient qu'il pourrait avoir un conflit d'intérêts.

2.5.4 Membres instructeurs-entraîneurs

- A- Personnes associées au programme « Alors...ON DANSE ? »
- B- Personne qui entraînent des danseurs (athlètes) identifiés dans le cadre du modèle de développement de l'excellence ou enseigne dans un programme Sport-Études reconnue par DSQ;

Les membres instructeurs – entraîneurs doivent être en règle selon l'article 2.1.5. [Peut comprendre des membres provenant de l'extérieur du Québec.](#)

**Les membres instructeurs ont le droit :**

De participer aux activités de la Fédération;

De recevoir la convocation à l'assemblée générale;

De parler lors de l'assemblée générale;

~~Les membres instructeurs-entraîneurs n'ont pas le droit de vote~~ De voter lors de l'assemblée annuelle selon l'article 2.1.4.

~~Les membres instructeurs-entraîneurs (excluant ceux qui occupent des fonctions de juge) n'ont pas le droit d'avoir leur nom mis en nomination pour être sur le conseil d'administration, selon leur collège électoral.~~

Au 2.5.6 c'est plutôt un ménage pour avoir les bons termes pour les membres associés; par exemple, on s'est fait dire que les danses urbaines c'est les danses de rue. Aussi, la section qui est complètement rayée n'est plus nécessaire maintenant, car c'est inscrit sur leurs formulaires d'inscription.

2.5.6 Membres associés

- A- Tout studio, club, école et académie de danse où on y enseigne et pratique les styles de danse suivants : international standard et latin, social standard et latin, « American style », « New Vogue », danse de ligne country, « Show Dance », Boogie-Woogie, Rock'n Roll, danse en chaise roulante, Cheerleading et les autres ~~disciplines styles de~~ en danse sportive suivantes : ~~la danse sportive~~ Artistique, Caribbean, Folklorique, Performance en art (Arts de la scène), la danse de ~~rues (Urbaine)~~ et danse disco et acrobatique disco.
- B- Tout organisme producteur d'événement de danses.

Définition des ~~types~~ disciplines de danses :

- A- Artistique : Danse synchronisée (Modern and Latin), Danse chorégraphiée (Modern and Latin) and Show Dance
- B- Caribbean : Salsa, Merengue, & Bachata
- C- Danse folklorique : Belly Dance, Flamenco

- D- Performance en art (Arts de la scène) : Ballet, Jazz, Modern & contemporain, claquette et Show dance
- E- De rues (Urbaine): Breaking, ~~Electric Boogie~~, Hip Hop, ~~Hip Hop Battle~~, ~~Street Dance Show~~, ~~Techno~~. ~~Autres styles pourraient être: D-Step, House, Popping, Raga, R&B, Krumping, Electro, Chorégraphie commerciale, Locking, Waacking, House~~
- F- Danse Disco et Acrobatique Disco  
Les règles pour les autres types de danses à l'exception de la danse sociale se retrouvent dans les règlements de compétitions du WDSF.

Les membres associés doivent être en règle selon l'article 2.1.5.

- ~~Être enregistré auprès du Registraire des entreprises;~~
- ~~Studio, club, école et académie de danse :~~
- ~~L'entraîneur principal doit adhérer individuellement à la Fédération s'il y a des compétiteurs identifiés dans le cadre du Modèle de développement de l'excellence et si un programme Sport-études est offert;~~
- ~~Tout autre entraîneur impliqué au sein d'un programme Sport-études offert par l'école, le studio, l'académie ou le club doit adhérer individuellement à la Fédération;~~
- ~~Tout danseur de niveau compétitif identifié dans le cadre du Modèle de développement de l'excellence ou faisant partie d'un programme Sport-études doit être membre individuel de DanseSport Québec.~~

Au 3.3 les modifications sont mineures pour le ménage dans les règlements.

### 3.3 RÉVOCAION DU STATUT D'UN MEMBRE

Seul le conseil d'administration a le pouvoir de ~~retirer~~ modifier le le statut d'un membre.

Les motifs justifiant une ~~révocation~~ modification du statut sont :

- A- Le défaut de se conformer aux règlements de l'association ou de la CDS;
- B- Le fait de perdre l'une au l'autre des qualités requises pour détenir le statut de membre en règle;
- C- Le fait de poser un geste ou d'exprimer des propos incompatibles avec les objectifs de l'Association.

Si une plainte est logée contre un des membres, la procédure à suivre, menant à une possible expulsion, se définit ainsi :

- A- Déposition, par un plaignant ou un membre du conseil d'administration, d'une plainte écrite et signée;
- B- La plainte devra être accompagnée des éléments de preuve contre le contrevenant;
- C- La plainte devra être signalée dans un délai raisonnable suivant l'infraction;
- D- Le comité de discipline, formé et mandaté par le conseil d'administration ~~ou ses délégués~~, après avoir donné l'occasion au membre accusé de se faire entendre, et après avoir analysé les preuves et consulté les deux parties, décide, s'il y a lieu, à des mesures disciplinaires envers le membre pouvant mener jusqu'à la révocation de son statut d'amateur.

M<sup>me</sup> Lagacé termine en mentionnant que le plus gros des modifications est au point 2.2.1 et celui qui traite des instructeurs/entraîneurs.

Il n'avait pas de questions des membres, alors Maître Grand-Maison pose la question si les membres veulent ratifier les modifications en bloc ou article par article.

Sur proposition de Denis Michaud et appuyée par Rae Westlake les modifications aux règlements généraux sont adoptées en bloc et sont ratifiées à l'unanimité.

## 11. Ratification des actes posés par les administrateurs au cours de la dernière année

Sur proposition de Diane Michaud et appuyée par Michel Rioux, les actes posés par les administrateurs au cours de la dernière année sont adoptés et ratifiés à l'unanimité.

## 12. Présentation des projets et objectifs de la Fédération pour l'année 2021-2022

(Présentation page 50 à 55)

M<sup>me</sup> Lagacé nous présente le Plan stratégique de la Danse sportive 2018-2021. Elle mentionne que le plan n'a pas changé et que plusieurs objectifs ont été atteints. Cependant il reste encore beaucoup de travail. Cette année c'est le membership qui a été la problématique dû à la Covid, mais avec les subventions des gouvernements nous avons pu améliorer la situation financière de DSQ. Les entrées d'argent sont temporaires et pour y arriver de façon plus permanente, nous devons améliorer le membership.

Orientation 2 - Assurer le développement des membres grâce à une offre de services enrichie en lien avec la vision de DSQ. Nous sommes à travailler sur l'inclusion des autres disciplines de danse et avec l'arrivée des Olympiques, nous n'avons pas le choix d'aller vers ça. Nous devons aussi trouver des moyens pour relancer la danse internationale.

Orientation 3 – Optimiser la structure – Nous avons travaillé beaucoup cette année sur cet aspect et il y a encore beaucoup à faire.

Orientation 4 – Accroître le nombre de membres et développer une structure d'accueil de qualité. Cette année a été difficile et nous devons travailler à augmenter le nombre de membres en danse internationale ainsi que dans les autres disciplines en faisant la promotion des avantages d'être membre de DanseSport Québec. En CA nous avons beaucoup parlé d'établir un plan marketing et de communication afin de favoriser un réseau d'échange et d'information efficace pour ses membres et non-membres. Nous avons déjà envoyé des demandes de soumission pour ce travail. M<sup>me</sup> Lagacé mentionne qu'à six ou sept membres sur le conseil, nous ne sommes pas assez nombreux pour travailler sur un si gros projet. La subvention que nous avons reçue peut-être utilisée à ces fins. Si on a à faire du rebranding et peut-être modifier le logo pour montrer les autres types de danse, il faudrait commencer cette année. Nous devons aussi améliorer nos moyens de communication sur les réseaux sociaux, le site web de DSQ, ainsi que l'envoi d'information par courriel.

Nous avons fait faire la traduction du site internet et nous avons quelqu'un qui va aider Peter Sigalos à le mettre en ligne. Nos documents doivent aussi être bilingues et les règlements généraux seront les premiers à être traduits. Nous attendions qu'ils soient ratifiés par les membres à l'assemblée générale d'aujourd'hui. Notre but est que tous nos documents soient bilingues et disponibles sur notre site internet au cours de l'année.

Nos compétitions sont planifiées pour cette année en international, mais nous voulons inclure les autres styles de danse (danse de rue et performance en arts). Ils ont beaucoup de compétitions dans leurs réseaux, mais on veut faire un Canadien fermé, un Québécois et un Canadien ouvert.

- Le Canadien ouvert est prévu pour le 18 septembre 2021 au gymnase de Côte Saint-Luc dépendamment des règles sanitaires qui seront en place à ce moment. Nous n'aurons pas de catégories WDSF cette fois-ci, car c'est trop de coûts et il y a de fortes possibilités que les frontières restent fermées encore pour un certain temps.
- La Super-Am est prévue pour le 12 mars 2022 au Centre Melkite. Les ententes sont faites, mais il n'y a rien de signé jusqu'à présent, car tout le monde est en attente des directives de la santé publique.
- Championnat canadien fermé en danse sportive est prévu pour la fin de semaine du 29 avril au 1 mai 2022. C'est deux semaines plus tard que Pâques et selon les règlements, nous avons un jeu d'un mois. Nous avons déjà parlé avec Côte Saint-Luc et sommes en attente de réponse. Ce qui est intéressant est que c'est aussi la journée internationale de la danse ce qui nous donne l'occasion de faire des activités par rapport à cette journée spéciale. Canada DanceSport est aussi d'accord que la compétition a lieu à cette date.

- Demande de sanctions – Nous avons trois évènements sanctionnés « Hit the floor », une cet été à Gatineau, une en septembre à Lévis et une autre à Saint-Hyacinthe. Nous avons aussi été approchés par une autre organisation de breaking, mais ce n'est pas officiel pour le moment. On aimerait qu'ils y aient aussi d'autres personnes en danse sportive internationale qui demandent des sanctions.
- Dans le cadre du 50<sup>e</sup> anniversaire de la fédération qui a été créé en 1972, nous avons mis au budget pour faire des activités afin de souligner l'évènement. Les activités peuvent être à toutes les compétitions que nous allons avoir cette année. Elle demande aux membres qui auraient des idées pour des activités de nous les faire parvenir.
- Réaliser des compétitions pour mettre l'accent sur l'initiation des jeunes danseurs à des évènements de nature compétitive. Nous pouvons organiser des petites compétitions dans des petites salles ou écoles de danse à prix modique.
- Relancer « Alors...ON DANSE? » Elle demande aux instructeurs d'AOD de regarder la possibilité d'offrir du scolaire avec les écoles de leur région, car ça fonctionne très bien. Si on doit restreindre le parascolaire, le scolaire est une belle option.
- Les caravanes dans les écoles et des stages d'initiation en danse à Laval ont déjà commencé et c'est Julie Bergeron et Sarah-Maude Thibaudeau qui sont les instructeurs.
- Nous avons été invités à participer à des camps jours de Sports Laval. Pour l'instant, nous avons deux journées programmées. Laval veut que différents sports interviennent dans leurs camps de jours.
- Portes ouvertes – Nous allons relancer les écoles et préparer des formulaires/questionnaires à savoir si les écoles et parents ont aimé l'expérience de leurs étudiants/enfants dans le but d'améliorer le programme d'AOD.
- Développer des partenariats avec les écoles du Québec afin de mettre en place des programmes de concentration ou de Sport-Études en danse sportive. Si le Sport-Études ne fonctionne pas parce qu'on ne peut pas identifier les athlètes, on aimerait développer cette année des concentrations sportives dont nous n'avons pas besoin de l'autorisation du ministère. Nos instructeurs devront avoir la même formation (le PNCE) que l'on exige pour le Sport-Études.
- Rechercher commanditaires est un objectif que nous travaillons chaque année afin d'aider nos membres dans leur recherche de financement pour leurs activités en danse.
- Nous voulons organiser une journée de formation pour les entraîneurs et les instructeurs cette année, que ce soit du PNCE ou du développement avec des professionnels en conditionnement physique, en danse sportive et autres spécialistes.
- Mettre à jour nos règlements sportifs en international et établir les règlements sportifs dans les autres disciplines (le breaking et les performances en arts).
- Mettre à jour nos règlements de sécurité pour inclure nos instructeurs d'AOD dans l'international et les autres disciplines en danse. Pour les autres disciplines, c'est les comités responsables dans la discipline qui vont faire leurs règlements de sécurité.

M<sup>me</sup> Lagacé répète que nous avons beaucoup de projets et que ça prend des gens pour aider les membres du CA à bien accomplir les objectifs de cette année. Michel Rioux avait une question : est-ce que l'argent reçu de commanditaires pourrait avoir un impact sur les montants des subventions des gouvernements. M<sup>me</sup> Lagacé répond que non, car les subventions des gouvernements, par exemple le 25 000 \$ ne peut pas être entièrement utilisé pour une compétition (possiblement une portion pour la régie). Nous pourrions avoir des commanditaires pour souligner le 50<sup>e</sup> ou pour donner des bourses aux membres. L'argent reçu via les subventions doit être utilisé pour certaines choses, par exemple les activités d'AOD, car c'est la promotion du sport; pour aider à la formation; payer pour les « portes ouvertes ». Ce qui peut affecter notre subvention est le membership. Si nous n'avons pas augmenté notre membership dans les années à venir, ce serait un problème pour recevoir des subventions.



### 13. Présentation du budget pour l'année 2021-2022

M<sup>me</sup> Lagacé présente le budget pour l'année 2021-2022 (Présentation page 58).

Cette année nous allons avoir trois compétitions avec le CCC et si on peut avoir des commanditaires, nous allons avoir plus de revenus. Dans la section du gouvernement, il y a un montant de 36 000 \$ qui a été transféré de l'année 2020-2021, plus un montant de 25 000 \$ que nous allons recevoir cette année. Le montant de 44 000 \$ peut être aussi réparti pour l'année prochaine si pas utilisée. M<sup>me</sup> Lagacé n'a mis seulement 1 000 \$ au compte de commandite et dons. Elle ajoute que ça nous prend quelqu'un spécialisé dans le domaine qui peut aller chercher des commandites et donateurs autres que Placement Sports. Nous allons faire plus de projets pour chercher des dons. Il y a 500 \$ inscrit pour les bourses, mais l'argent doit venir du membership et non pas du gouvernement. Le montant dans le compte sanctions d'évènements est pour « Hit the floor »; c'est 400 \$ par évènement pour eux. Le fonds de réserve de Placement Sports est de 14 603 \$. Autres revenus Placement Sports de 2 500 \$ sont des revenus d'ailleurs, par exemple les camps de jours, activités Sports Laval, etc. Le parascolaire et scolaire est de 23 610 \$ et les activités-bénéfices et Relance de 2 000 \$ est semblable à l'année passée.

Les dépenses sont selon les compétitions et cela nous donne un surplus de 1 363 \$. M<sup>me</sup> Lagacé ajoute que la subvention du gouvernement n'a pas été toute répartie, donc nous avons la possibilité d'ajouter d'autres projets.

### 14. Élections

#### 14.1. Élection d'un président et d'une secrétaire d'élection

Sur proposition de Sylvie Letendre, secondé par Michel Rioux, M<sup>e</sup> Grand'Maison agira à titre de président d'élection.

Sur proposition de Daniel Benjamin, secondée par Michel Rioux, M<sup>me</sup> Susan Burns agira à titre de secrétaire d'élection.

Maître Grand-Maison demande à M<sup>me</sup> Lagacé une présentation de la situation actuelle du conseil d'administration. Elle répond que nous sommes présentement six membres au CA et que Denis Michaud nous quitte. Marjolaine est en élection cette année et en place sont Susan Burns, Rae Westlake, Sylvie Letendre et Peter Sigalos qui sont à leur 2<sup>e</sup> mandat l'année prochaine.

M<sup>me</sup> Lagacé pose la question qu'étant donné que nous n'avons personne présente à l'assemblée générale des deux disciplines performance en arts et danses de rue et que nous avons deux postes ouverts pour eux que nous ne pouvons combler aujourd'hui, comment gérer cette situation. Il répond que ces deux postes resteront vides aujourd'hui et peuvent être comblée après l'assemblée générale. Alors, nous n'avons qu'un poste à combler aujourd'hui.

#### 14.2. Élection des membres du Conseil d'administration

M<sup>e</sup> Grand'Maison demande des propositions pour l'élection du Conseil d'administration.

Le mandat de deux ans de M<sup>me</sup> Lagacé arrive à échéance :

M<sup>me</sup> Marjolaine Lagacé est proposée par M<sup>me</sup> Sylvie Letendre, M<sup>me</sup> Lagacé accepte et elle est élue par acclamation pour un mandat de deux ans.

## 15. Autres affaires

- Adhésion des membres

Michel Rioux débute en spécifiant que DSQ a présentement 237 membres qui incluent le scolaire. Il se demande si l'on offrirait un billet gratuit et/ou autre incitation est-ce que ça aurait un effet positif pour que les gens adhèrent à DSQ. Par exemple à la Super-Am nous pourrions offrir une réduction sur le prix de la carte de membre si le compétiteur s'enregistrait avant une certaine date. M<sup>me</sup> Lagacé mentionne que pour l'avoir déjà offert dans le passé que ça n'a pas vraiment eut un gros effet positif. M. Rioux demande s'il y avait eu un sondage fait auprès des membres sur ce que DSQ pourrait faire pour améliorer les services et bienfaits d'être membre. Peter Sigalos avait envoyé un sondage par courriel juste avant l'assemblée générale de l'année dernière, mais ce n'est pas la majorité des membres qui ont répondu. M. Rioux trouve qu'il y a beaucoup de mauvaises informations circulé par les danseurs de NDCC, de l'information qui leur est souvent transmise par beaucoup de professionnels ce qui salis le nom de DSQ. Si on pouvait cibler ces danseurs et leur donner la bonne information et peut être lors d'une assemblée générale qui serait en présentiel. Le 50<sup>e</sup> de DSQ est peut-être une bonne occasion de diffuser l'information qui attirait les jeunes danseurs dans la vingtaine qui pourrait bénéficier des services de DSQ dans toutes les disciplines et pour les breakers que c'est leur entrée pour une possibilité d'aller aux Olympiques. Peut-être que l'AGA l'an prochain pourrait être suivi d'un buffet. Il se porte volontaire de travailler sur ça avec le CA. Sylvie Letendre ajoute qu'on devra pousser le Sport-Études, car ils ne savent pas que si leurs coachs ne sont pas membre de DSQ, ils ne peuvent pas faire une demande pour le Sport-Études. M<sup>me</sup> Lagacé répond que pour le moment le Sport-Études n'est pas encore autorisé et que nous ne pouvons pas identifier des athlètes pour le moment. Daniel Zaharia a contacté Marjolaine cette semaine sur ce point, car son entraîneur de sport est qualifié PNCE et si on pouvait identifier Daniel en danseur élite, il pourrait s'entraîner à l'institut national du sport. Un des gros points forts sur lequel on veut travailler c'est la communication à l'intérieure de notre plan de marketing; aller chercher du monde; aller nous faire connaître. Mais avec l'année que nous avons passée, il faut recommencer. Denis Michaud ajoute pour aider Michel Rioux dans sa réflexion que s'il veut travailler cet aspect, il l'informe qu'il a déjà préparé un document la semaine dernière en se servant des informations sur notre site web des avantages, etc. d'être membre de DSQ.

Denis pose les questions suivantes:

- Comment ça se fait que les gens n'aillent pas voir cette information qui est déjà disponible sur le web?
- Comment ça se fait que personne ne reçoive cette information à l'intérieur de notre processus de distribution de documents?
- Comment ça se fait qu'on arrive à dire des faussetés lorsque c'est très clair dans les documents qu'elles sont les avantages d'être membre de DSQ?

M<sup>me</sup> Lagacé ajoute qu'un plan de marketing et de communication est vraiment nécessaire si on veut contrer ces problèmes. Nous ne sommes pas des spécialistes dans ce domaine et la personne que travaillera éventuellement sur ce projet devra être bien informé de la situation. M. Leclerc ajoute que c'est un partenariat d'affaires qu'il faut tenter de développer et malgré le fait qu'il y a des personnes qui ont du pouvoir du côté de NDCC, il faut trouver la façon de comment reprendre ensemble. On ne peut pas continuer à travailler en parallèle; il faut se servir de l'année et demie de misère qu'on vient de vivre pour essayer de rétablir des liens. M<sup>me</sup> Lagacé ajoute qu'il y a beaucoup de nouveaux danseurs qui ne connaissent pas DSQ. Michel Rioux termine avec le fait qu'il faut trouver les moyens pour promouvoir DSQ auprès de tous les danseurs au Québec.

Les points suivants sont sortis:

- Pamphlets qu'on laisse sur le pare-brise des automobiles lors de compétitions;
- Médiatiser sur le réseau social d'Instagram où la plupart des danseurs sont. Sylvie Bourguignon voit que le studio 2720 fait énormément de publicité sur Instagram; ils sont très visibles et elle voit que DSQ ne se sert pas de ce véhicule de publicité. Peter Sigalos ajoute que la grosse différence entre le 2720 et nous et que n'avons pas le contenu pour être sur Instagram. Pour avoir une belle présence sur Instagram, on doit trouver des danseurs qui ont du contenu pour partager sur notre page sur Instagram pour rejoindre les jeunes danseurs. Il continue en élaborant que les membres qui connaissent des danseurs dans les studios qui peuvent nous envoyer des vidéos récents pour bâtir ce contenu. Il mentionne que Sarah-Maude Thibaudeau, qui travaille avec les jeunes, Daniel et Stéphanie et Sylvie et Victor, entre autres, pourrait lui envoyer des vidéos, c'est ça que ça prend pour susciter l'intérêt et informer ces danseurs de l'existence de DSQ et bâtir un beau « following ». Victor ajoute qu'il peut envoyer des photos et vidéos de séniors et de jeunes, surtout lorsqu'ils font des compétitions internationales WDSF. Sylvie Bourguignon ajoute que ça serait possible d'ajouter des vidéos préalablement à nos compétitions. Elle ajoute que pour les séniors, le NDCC accepte qu'ils soient membres des deux côtés. Mais pour les jeunes, c'est définitif, s'ils sont membres de DSQ, ils sont bannis de NDCC et que ça peut gêner l'avancement futur des jeunes danseurs; ils seront mal jugés, etc. Victor ajoute que pour les membres c'est seulement l'information d'où mettre le contenu qui est nécessaire et que Peter peut l'ajouter à Instagram. Peter va travailler sur une idée à partager.

M. Rioux veut savoir si nous avons déjà rencontré les responsables du NDCC pour discuter et comprendre leur côté de la situation. M<sup>me</sup> Lagacé répond qu'en septembre 2016 nous avons eu une rencontre avec Méryem Pearson, Pierre Allaire et Alain Doucet et ça n'a rien donné. Elle ajoute qu'une rencontre est peut-être à refaire, mais qu'on devrait parler particulièrement aux jeunes professionnels et les danseurs. Sylvie Bourguignon ajoute qu'en travaillant avec les danseurs à la base de la pyramide, ceux qui vote qui se regroupent et qui décident que c'est assez et non pas ceux en tête, qui ont leurs idées et ça ne changeraient pas. Nous avons des professionnels qui se sont joints à nous car ils étaient attirés par notre programme d'AOD et ils étaient de l'autre côté ou avec la Corpo. Alors, c'est en parlant et en développant des programmes que nous allons démontrer les bienfaits d'être membre avec DSQ.

M. Michaud ajoute que c'était une des raisons que nous avons développé AOD; on voulait créer un programme pour attirer une base de danseurs qui soient ouverts d'esprit et qui ne connaissent rien à ce qui se passe entre le NDCC et DSQ. Il continue que le programme a gagné beaucoup de popularité durant la dernière année et il espère que DSQ va pouvoir renouveler le programme et inclure les autres types de danses qui vont rendre la fédération plus vivante et plus jeune.

Sylvie Letendre demande à Maître Grand-Maison son avis concernant les droits des membres lorsqu'ils payent une carte de membre. Elle continue que dans d'autres associations de danse, les membres n'ont pas le droit d'assister à AGA, etc. Il répond que ça dépend du but de l'organisme et ce qui est écrit dans leurs règlements. Victor Tsemko ajoute que nous pourrions aussi parler avec les professionnels du WDO (World Dance Organization), qui seraient peut-être plus ouverts.

- Guide d'initiation à la danse sportive (PRIMO) – Internationale  
Denis nous explique que ce guide a été fait avec le ministère de l'Éducation, M. Jean Marcoux en particulier et grâce aussi à Sarah-Maude. Le guide a été fait pour les activités scolaire et parascolaire et les camps de jours entre autres, avec des moyens d'animation pour amener les jeunes à aimer la danse sportive. C'est le cha-cha qui est présenté; il y a aussi des jeux éducatifs à l'intérieur et le tout utilisant le langage du ministère de l'Éducation. Il continue que dans les années à venir on devrait ajouter les autres danses. Ce guide vient du document qui a été fait pour les écoles et Daniel Zaharia et Sarah-Maude Thibaudeau ont contribué à l'élaboration. Nous n'avons

pas le droit d'utiliser ce guide qui a été réservé pour l'éducation avec des droits d'auteur. Le guide dont nous faisons référence est maintenant approuvé et disponible pour nous.

- Remerciements à Denis Michaud

M<sup>me</sup> Lagacé répète que Denis quitte le CA et elle le remercie au nom de tous les membres du conseil d'administration de DSQ pour tout son travail au cours des dernières années afin de faire avancer la fédération dans son développement.

La présidente à son tour a remercié tous ceux qui se sont présentés d'avoir pris le temps de se joindre à nous. Elle remercie tous les gens qui ont travaillé avec nous et ajoute que si ils ont des idées ou des questions de ne pas se gêner et de partager avec nous. Un grand merci à tous.

## 16. Levée de l'assemblée

Sylvie Letendre propose la levée de l'assemblée; l'assemblée est levée à 15 h 13.

Signé le : \_1<sup>e</sup> novembre 2021



Marjolaine Lagacé  
Présidente, DanseSport Québec

Signé le : \_\_\_1<sup>e</sup> novembre 2021



Rae Westlake  
Vice-présidente, DanseSport Québec